ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 42060

présenté par
M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 38737 de M. Cesarini

ARTICLE PREMIER

Compléter l’alinéa 2 par les mots :

« selon les catégories professionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de tenir compte de l'espérance de vie en bonne santé, comme le propose cet amendement. Cependant, il est important de préciser que cet indicateur doit être analysé selon les différentes catégories professionnelles, puisqu'il peut exister d'importants écarts entre l'espérance de vie en bonne santé d'un cadre et celle d'un ouvrier.